

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Département d'Indre et Loire - Canton de Langeais**  
**COMMUNE D'AMBILLOU**

**DELIBERATION DE LA COMMUNE D'AMBILLOU**

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 octobre, à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Bruno CHEUVREUX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 02 octobre 2025.

Effectif légal du conseil municipal : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents 14	CHEUVREUX Bruno, CARRE Lucette, MARECHAL Marielle, BARRIER Charles, BOCAGE Jean-Yves, ROZO Emmanuelle, RICHARD Pascal, BROSSARD Angéline, TOUCHARD Valérie, CHENEAU Céline, BIZARD Bernadette, TEIXEIRA Garry, DELAUNAY Jennifer, HEMOND Sylvie	
Etaient Absents 5	BETTE Thierry, <i>Absent</i> MICHAUD Jean-Claude, <i>Absent</i> BRAUD Santiana, <i>Excusée</i> SUZANNE Julie, <i>Excusée</i> , DELETANG Claude <i>Excusée</i>	-- -- <i>Pouvoir à Céline Cheneau</i> -- <i>Pouvoir à Jennifer Delaunay</i>

**Votants : 16**

*La séance a été déclarée ouverte à 19h.*

*Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.*

Sylie Hémond a été désignée pour remplir cette fonction

**2025-030 – Sécurisation et aménagement de la Rue Principale : signature des marchés de travaux**

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu, le Code de la Commande Publique,  
Vu, la consultation effectuée sous la forme d'un Marché à Procédure Adaptée,  
Vu, les offres reçues pour les lots ci-après,  
Vu, la négociation menée avec les entreprises,  
Vu, l'analyse des offres effectuée par le Maître d'Œuvre Sylvain Duhard et présentée le jeudi 02 octobre à 17h30 à la commission « Voirie »,  
Après présentation de tous les éléments au conseil municipal, ce 10 octobre 2025,

**Après délibération, le Conseil Municipal décide par 16 voix**

- **D'ATTRIBUER** les marchés de travaux de « Sécurisation et Aménagements de la Rue Principale », aux entreprises ci-dessous pour les lots 1 et 2.

Lot n°1 - Voirie et réseaux divers

→ Est retenue la proposition « variante » de l'entreprise **EUROVIA** pour un montant global de :

**316 619,60 € HT** (incluant la PSE pour un montant de 3 736 € HT).

Lot n°2 - Aménagement paysagers

→ Est retenue la proposition de base de l'entreprise **LES ARTISANS PAYSAGISTES** pour un montant global de : **38 888,06 € HT**

- **D'AUTORISER** le Maire, ou son représentant, à signer les marchés ci-dessus et toutes pièces s'y rapportant (actes modificatifs, ...).

Le (La) Secrétaire de séance,

Le Maire – Bruno Cheuvreux  
Pour extrait certifié conforme